

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1626

8 juillet 2013

SOMMAIRE

ACM RE S.A.	78007	B.T.N LUX S.à r.l.	78004
Adam Rishon S.A.	78002	BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coopérative	78008
Adi Corporation S.A.	78007	BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coopérative	78010
A.L.F. Property S.à r.l.	78003	CACEIS Bank Luxembourg	78012
Amcoll	78008	Café-Bar River Side S. à r.l.	78002
Anglo American Capital Luxembourg ...	78008	Carolia Holding S.à r.l.	78013
Anglo American Exploration Luxembourg	78009	Carolia Investment S.à r.l.	78009
Anglo American Exploration Luxembourg	78009	Concordia Investments S.A.	78012
Anglo American Ferrous Investments ...	78010	Constellation Software Luxembourg	78009
Anglo American Finance Luxembourg ...	78010	Copper Management S.à r.l.	78011
Anglo American Finland Holdings 1	78011	Credit Suisse Custom Markets	78006
Anglo American Finland Holdings 2	78011	Creola S.A.	78005
Anglo American Investments 4	78012	Culligan Holding S.à r.l.	78006
Anglo American Investments 6	78013	Culligan International S.à r.l.	78006
Anglo American Liberia Holdings	78013	Culligan Investments S.à r.l.	78011
Anglo Australia Investments	78004	Curzon Capital Partners II S.à r.l.	78013
Anglo Coal International	78004	Divona Groupe S.A.	78010
Anglo Loma Investments	78005	Equity Investment Partners S.A.	78003
Anglo Operations (International) Limited	78005	Eurgas Lux S.A.	78004
Astelia S.A.	78007	Extension S.A.	78012
Atelier du savoir-faire	78007	Fulcrum Ucits SICAV	78048
Atlas Holding S.A.	78005	Les Amis du Théâtre d'Esch / D'Frënn vum Escher Theater	78003
Bakri - Stempel S.à r.l.	78010	MTEL S.A.	78047
Bau Komplett Service S.à r.l.	78008	Nordic Wholesale Services S.à r.l.	78048
Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l.	78013	PO Co-invest IHS	78014
Bidibul Immobilier S.à r.l.	78011	Sabatelli 2 S.à r.l.	78032
Bourgueil International	78012	Sabatelli 3 S.à r.l.	78040
Bourgueil International	78008	Tenframe S.A.	78002
BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l.	78007	Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.	78002
BRE/Europe 3-A	78006	Travelinv S.A.	78003
BRE/Munich IV Manager S.à r.l.	78006	Viper Holdings S.à r.l.	78004
Brigit Holding S.A.	78009		

Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013064184/16.

(130078549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Tenframe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.624.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gilles ORBAN, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 16 Mai 2013.

Pour: TENFRAME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013064201/16.

(130078530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Café-Bar River Side S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 176.613.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2013 a accepté la démission de Madame Lurdes da Gloria Pereira Morgado de Gérante Technique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DA SILVA DUARTE Nuno Miguel.

Référence de publication: 2013064309/11.

(130078842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM RISHON S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013064376/11.

(130079378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Travelinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.604.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean- Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TRAVELINV S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013064218/17.

(130079303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Les Amis du Théâtre d'Esch / D'Frënn vum Escher Theater, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 11, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg F 4.100.

—
L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012 a décidé de la modification statutaire de l'article 2:

Art. 2. Le siège social est à: L-4276 Esch-sur-Alzette, 11, rue Pasteur.

Gilbert Mancini / Joseph Turpel
Président / Secrétaire adjoint

Référence de publication: 2013064319/11.

(130078745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

A.L.F. Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.269.

—
Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013064337/10.

(130079682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Equity Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 123.029.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 17 mai 2013 que les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été remplacés par Monsieur Gabor Kacsoh (demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013064611/16.

(130079504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Viper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.447.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013064235/11.

(130079043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 29 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064353/12.

(130080278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064354/12.

(130080275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

B.T.N LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 8, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.067.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064437/10.

(130080006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Eurgas Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064620/9.

(130080054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064355/12.

(130080272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064356/12.

(130080271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Atlas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2013064358/11.

(130080149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 avril 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph Winandy et la société JALYNE S.A.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Koen LOZIE né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique) et demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange sur Attert.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire HRT.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Joseph WINANDY / Koen LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013064532/19.

(130079838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.116.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour Credit Suisse Custom Markets
Investment company with variable capital
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013064493/14.

(130080295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 101.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013064494/10.

(130079947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 102.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013064495/10.

(130079949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

BRE/Europe 3-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.720.

Dépôt rectificatif du dépôt L130071027 du 06/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064469/10.

(130079427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

BRE/Munich IV Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.606.

Dépôt rectificatif du dépôt L130073710 du 08/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064470/10.

(130079440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

ACM RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 169.255.

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 2 mai 2013 à 12h15

Le Conseil élit Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, représenté par M. Alain SCHMITTER, Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur.

Pour la société ACM RE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013064373/12.

(130079314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Adi Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 73.877.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064378/0.

(130079610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064378/12.

(130079610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.300.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013064429/10.

(130079679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Atelier du savoir-faire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 166.687.

—
J'ai le regret de vous informer que je renonce, par la présente, à mes fonctions de gérant dans votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Claude Favre.

Référence de publication: 2013064431/10.

(130079451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.295.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130073931 du 10/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064467/10.

(130079428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Amcoll, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.244.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064395/12.

(130079830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.341.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064401/12.

(130079831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Bau Komplet Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.602.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064442/10.

(130079718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Bourgueil International, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 60.885.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064465/10.

(130079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 159.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064478/10.

(130079552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.157.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064402/12.

(130079829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.157.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 30 avril 2013:

Mme Tracey Kerr avec adresse professionnelle au 20, Carlton House Terrace, London SW1 5AN, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064403/12.

(130079829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Brigit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.743.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013064473/10.

(130079364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Carolia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.387.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130073707 du 08/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064486/10.

(130079373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064490/10.

(130080022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.501.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 29 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064404/12.

(130079828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 29 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064405/12.

(130080289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Divona Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.597.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013064477/10.

(130080044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 159.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013064479/10.

(130079553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Bakri - Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 2, rue Biergerkreiz.
R.C.S. Luxembourg B 13.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064449/10.

(130080040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.186.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064407/12.

(130080287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.185.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064406/12.

(130080288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Copper Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.946.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013064491/10.

(130079349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 101.989.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013064496/10.

(130079948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Bidibul Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 147.575.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064457/10.

(130079923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CACEIS BANK

Monique J.E. Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini

Company Secretary Department / Company Secretary

Référence de publication: 2013064498/12.

(130080109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 Avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064408/12.

(130080285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Bourgueil International, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.885.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013064464/10.

(130079498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Concordia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.059.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013064527/10.

(130079497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Extension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 3, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.957.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064599/10.

(130079807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.491.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064409/12.

(130080284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Anglo American Liberia Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.339.

—
Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 25 avril 2013:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013064410/12.

(130080282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Beko Toiture Construction Immobilière et Façade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3491 Dudelange, 4, An Hinnefen.
R.C.S. Luxembourg B 132.763.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064451/10.

(130080011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.746.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064497/10.

(130080160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Carolia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.809.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L130072472 du 07/05/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064485/10.

(130079372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

PO Co-invest IHS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.074.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of April.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), the latter, currently absent, shall remain depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PO Co-invest IHS (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, above named, dated 16 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mrs Christina SCHMIT, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the Bureau of the Meeting.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one (1) management share and forty-five thousand (45.000) ordinary shares, with a par value of one United-States dollar (USD 1) each, representing the entire share capital of the Company of forty-five thousand one United-States dollars (USD 45,001) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders duly represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notices.

2. To create new classes of shares, i.e., class A shares, class A' shares, class A'' shares, class B shares, class B' shares, class B'' shares, class C shares, class C' shares and class C'' shares and to convert the existing issued ordinary shares of the Company into class B shares of the Company.

3. To amend the share register of the Company in order to reflect the above conversion of the ordinary shares into class B shares with power and authority to the Managing Shareholder of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

4. To acknowledge and approve the report of the Managing Shareholder of the Company issued pursuant to 32-3(5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issue of ordinary shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Managing Shareholder to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of this report having been sent to the shareholder of the Company.

To create an authorised capital of the Company in an amount of USD 90,003,001 (ninety million three thousand one United States dollars), to be composed of 1 (one) management share to be held by the Managing Shareholder, 20,000,000 (twenty million) class A shares (the Class A Shares), 20,000,000 (twenty million) class A' shares (the Class A' Shares), 20,000,000 (twenty million) class A'' shares (the Class A'' Shares), 10,000,000 (ten million) class B shares (the Class B Shares), 10,000,000 (ten million) class B' shares (the Class B' Shares), 10,000,000 (ten million) class B'' shares (the Class B'' Shares), 1,000 (one thousand) class C shares (the Class C Shares), 1,000 (one thousand) class C' shares (the Class C' Shares) and 1,000 (one thousand) class C'' shares (the Class C'' Shares), with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) and to authorize the Managing Shareholder to issue shares within the authorised share capital.

5. To restate the articles of association of the Company in their entirety, in the form of the draft restated articles of association sent to the shareholders of the Company, including for the avoidance of doubt, the share capital increase and the authorized capital as provided in items 2 to 4 above and to change the corporate object of the Company in article 3 of the articles of association of the Company, which shall read as provided below:

" Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to hold directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of ECP IHS (Mauritius) Limited (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the that company).

3.2 The Company may also hold any participation, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

3.3 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to its participations in companies and/or enterprises, including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations as an investor holding such participations.

3.4 The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs and/or any other companies or persons, any assistance, loans, advances or guarantees (including upstream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.5 The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

3.6 The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

6. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create class A shares, class A' shares, class A'' shares, class B shares, class B' shares, class B'' shares, class C shares, class C' shares and class C'' shares of the Company (the Class A Shares, the Class A' Shares, the Class A'' Shares, the Class B Shares, the Class B' Shares, the Class B'' Shares, the Class C Shares, the Class C' Shares and the Class C'' Shares respectively) and to convert, with agreement of all the shareholders, all the ordinary shares held by the shareholders as at the date of this meeting, i.e., (45,000) forty-five thousand ordinary shares, into (45,000) forty-five thousand Class B Shares (the Conversion).

After the Conversion, the shareholding of the Company shall thus be as provided in the table provided at this Meeting, signed by the members of the Bureau and the notary and which shall remain attached to the present deed.

The Meeting resolves to note that the rights and obligations pertaining to the Class A Shares, the Class A' Shares, the Class A'' Shares, the Class B Shares, the Class B' Shares, the Class B'' Shares, the Class C Shares, the Class C' Shares and the Class C'' Shares of the Company are the same as those pertaining to the ordinary shares (save as to those rights which shall be defined in relation to the amendment and restatement of the articles of association of the Company as shall be resolved hereafter, as amended the Restated Articles of Association).

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes to the capital composition of the Company and hereby empowers and authorizes the Managing Shareholder of the Company and any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly converted shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda.

The Meeting confirms that each shareholder of the Company declares to have received the report by the Managing Shareholder dated 22 April 2013 pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders.

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of USD 90,003,001 (ninety million three thousand one United States dollars), to be composed of 1 (one) management share to be held by the Managing Shareholder, 20,000,000 (twenty million) Class A Shares, 20,000,000 (twenty million) Class A' Shares, 20,000,000 (twenty million) Class A'' Shares, 10,000,000 (ten million) Class B Shares, 10,000,000 (ten million) Class B' Shares, 10,000,000 (ten million) Class B'' Shares, 1,000 (one thousand) Class C Shares, 1,000 (one thousand) Class C' Shares and 1,000 (one thousand) Class C'' Shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to authorise the Managing Shareholder:

(i) to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Managing Shareholder deems fit; and

(ii) to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Managing Shareholder as per this Fourth Resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as provided in the Restated Articles of Association.

Fifth resolution

Each shareholder of the Company declares having received the proposed Restated Articles of Association.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that (i) the share capital of the Company in article 5 of the articles of association of the Company shall reflect the Conversion above and (ii) the object of the Company shall be amended as provided in item 5 of the agenda) so that Restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among PO Co-invest GP, sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder) and the holders of ordinary shares (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandite par actions under the name "PO Co-invest IHS" (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Companies Act, as well as by the Articles of Association.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to hold directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of ECP IHS (Mauritius) Limited (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the that company).

3.2 The Company may also hold any participation, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

3.3 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to its participations in companies and/or enterprises, including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations as an investor holding such participations.

3.4 The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs and/or any other companies or persons, any assistance, loans, advances or guarantees (including upstream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.5 The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

3.6 The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Companies Act shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The authorised capital is set at USD 90,003,001 (ninety million three thousand one United States dollars), to be composed of 1 (one) management share to be held by the Managing Shareholder, 20,000,000 (twenty million) class A shares (the Class A Shares), 20,000,000 (twenty million) class A' shares (the Class A' Shares), 20,000,000 (twenty million) class A'' shares (the Class A'' Shares), 10,000,000 (ten million) class B shares (the Class B Shares), 10,000,000 (ten million) class B' shares (the Class B' Shares), 10,000,000 (ten million) class B'' shares (the Class B'' Shares), 1,000 (one thousand) class C shares (the Class C Shares), 1,000 (one thousand) class C' shares (the Class C' Shares) and 1,000 (one thousand) class C'' shares (the Class C'' Shares), with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association.

5.2 The subscribed and issued share capital is set at USD 45,001 (forty-five thousand one United States dollars): 1 (one) management share and 45,000 (forty-five thousand) Class B Shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

5.3 The Class B Shares, Class B' Shares and Class B'' Shares may be converted pursuant to Article 7 of these Articles of Association.

Art. 6. Increase and Reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

6.2 Authorisation of the Managing Shareholder

(a) The Managing Shareholder is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from the 22 April 2013 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

(b) Within the authorised share capital, a total number of 20,000,000 (twenty million) Class A Shares, 9,955,000 (nine million nine hundred ninety five thousand) Class B Shares and 1,000 (one thousand) Class C shares shall be specifically reserved for the issue by the Managing Shareholder, without reserving any preferential subscription right, of:

(i) an aggregate number of 15,000,000 (fifteen million) Class A Shares in the event of a drawdown of funds by the Managing Shareholder and due payment for such Share issue, in accordance and pursuant to any investment agreement entered into by the Company and the Managing Shareholder from time to time;

(ii) an aggregate number of 5,000,000 (five million) Class A Shares in the event of the conversion of Class B Shares into Class A Shares;

(iii) an aggregate number of 9,955,000 (nine million nine hundred ninety five thousand) Class B Shares shall be issued to the existing holder of Class B Shares if so subscribed by it; and

(iv) an aggregate number of 1,000 (one thousand) class C shares to such subscriber approved by the Managing Shareholder authorised to hold shares with a carried interest.

(c) Within the authorised share capital, a total number of 20,000,000 (twenty million) Class A' Shares, 20,000,000 (twenty million) Class A'' Shares, 10,000,000 (ten million) Class B' Shares, 10,000,000 (ten million) Class B'' Shares, 1,000 (one thousand) Class C' Shares and 1,000 (one thousand) Class C'' Shares, shall be specifically reserved for the issue by the Managing Shareholder, without reserving preferential subscription rights to the holders of Class A Shares (and as applicable Class A' Share) for the new Class A' or Class A'' Shares to issue, Class B Shares (and as applicable Class B' Share) for the new Class B' or Class B'' to issue and Class C Shares (and as applicable Class C' Share) for the new Class C' or Class C'' Shares to issue:

(i) an aggregate number of 15,000,000 (fifteen million) Class A' Shares in the event of a drawdown of funds by the Managing Shareholder and due payment for such Share issue, in accordance and pursuant to any investment agreement entered into by the Company and the Managing Shareholder from time to time;

(ii) an aggregate number of 15,000,000 (fifteen million) Class A'' Shares in the event of a drawdown of funds by the Managing Shareholder and due payment for such Share issue, in accordance and pursuant to any investment agreement entered into by the Company and the Managing Shareholder from time to time;

(iii) an aggregate number of 5,000,000 (five million) Class A' Shares in the event of the conversion of Class B' Shares into Class A' Shares;

(iv) an aggregate number of 5,000,000 (five million) Class A'' Shares in the event of the conversion of Class B'' Shares into Class A'' Shares;

(v) an aggregate number of 10,000,000 (ten million) Class B' Shares shall be issued to the existing holder of Class B Shares if so subscribed by it;

(vi) an aggregate number of 10,000,000 (ten million) Class B'' Shares shall be issued to the existing holder of Class B Shares if so subscribed by it;

(vii) an aggregate number of 1,000 (one thousand) class C' shares to such subscriber approved by the Managing Shareholder authorised to hold shares with a carried interest; and

(viii) an aggregate number of 1,000 (one thousand) class C'' shares to such subscriber approved by the Managing Shareholder authorised to hold shares with a carried interest.

6.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles of Association.

6.4 For the avoidance of doubt, the holders of Shares shall have preferential subscription rights for capital increases for the issue of any Shares outside the scope of the authorised share capital of the Company.

Art. 7. Conversion of Class B Shares.

7.1 Any Class B Share shall automatically be converted into a Class A Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the Managing Shareholder and subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.2 The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.3 Duties of the Managing Shareholder:

The Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class B Shares as provided in Article 7.1 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 7 of these Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

Art. 8. Shares.

8.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

8.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 9. Share transfers.

9.1 No holder of Class A Shares, Class A' Shares and/or Class A'' Shares shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its Shares to any Person other than such Person formally approved by the Managing Shareholder, acting in good faith and diligently when in receipt of a request of transfer by that holder of Class A Shares, Class A' Shares and/or Class A'' Shares.

9.2 Notwithstanding the terms of Article 9.1 above, the holders of Class A Shares, Class A' Shares and/or Class A'' Shares may transfer, in whole or in part, their Shares to any of their Affiliates (a "Permitted Transfers"), provided that such transferring Shareholder:

(a) shall give notice of such transfer to the Managing Shareholder, describing all terms and conditions thereof; and

(b) shall procure that the Affiliate transferee of its Shares adheres to any agreement to which it is a party with the Managing Shareholder and the Company and completes any steps and formalities that may be required to assume all rights and obligations of the transferring Shareholder.

9.3 Any transfer of Shares in violation of this Article 9 shall be void and ineffective ab initio and the Managing Shareholder shall not give any effect to such attempted transfer in the Company's register(s).

9.4 A holder of Class A Shares, Class A' Shares and/or Class A'' Shares who wishes to transfer Shares (the "Transferor") shall give notice to the Managing Shareholder (the "Transferee") in accordance with Article 9.5 below (a "Transfer Notice").

9.5 A Transfer Notice shall specify the number of Class A Shares, Class A' Shares and/or Class A'' Shares offered and the price and all other conditions at which they are offered, and shall invite the Transferee to notify the Transferor within a period of 30 Business Days from the date of the Transfer Notice whether it is willing to purchase the offered Shares.

9.6 On the expiry of the offer period referred to in Article 9.5, if the Transferee has notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Transferee shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the offered Shares and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such offered Shares to the Transferee (or any other entity designated by the Managing Shareholder).

9.7 If, after the expiry of the offer period referred to in Article 9.5, the Transferee has not notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Transferor may at any time within a period of 10 Business Days after the expiry of that offer period, transfer the offered Shares to any person whose identity has been approved by the Managing Shareholder (such approval not to be unreasonably withheld) and at a price no less than the price contained in the Transfer Notice.

9.8 It shall be a condition of any transfer of Shares that the transferee, if not already a party to the agreement to which the Transferor, the Managing Shareholder and the Company is a party enters into an agreement of adherence to such agreement pursuant to the provisions of which it shall undertake to observe and perform the provisions and obligations of such agreement.

III. Management - Representation

Art. 10. Management of the Company.

10.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder. PO Co-invest GP is and shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

10.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

10.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Articles 10.3 and 10.4 of these Articles of Association and within the limits of such power.

10.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 11. Liability.

11.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with Articles 10.3 and 10.4 of these Articles of Association, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

12.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

12.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, and subject to Article 12.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of these Articles of Association of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by these Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial C, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to Article 12.2 of these Articles of Association.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Supervisory Board.

14.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

14.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

14.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Companies Act.

14.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Companies Act or these Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.

14.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

14.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

14.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

14.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

14.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

14.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Law.

14.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

15.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals

15.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Wednesday of September at midday. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 0 of these Articles of Association.

16.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy and subject to the rights attached to each class of Shares as provided in any agreement entered from time to time between the Company, the Managing Shareholder and the Shareholders.

16.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders which shall be taken in accordance with any agreement entered into from time to time between the Company, the Managing Shareholder and the Shareholders. The dividends shall be paid by the General Partner in United States Dollars or any other currency selected by the Managing Shareholder.

16.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company and pursuant to any agreement entered into from time to time between the Company, the Managing Shareholders and the Shareholders.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

VIII. Definitions

A Shares	the A Shares in the capital of the Company
A' Shares	the A' Shares in the capital of the Company
A'' Shares	the A'' Shares in the capital of the Company
Affiliates	with respect to any body corporate ("Corporate"), any other body corporate that directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with Corporate. For the purposes of this definition, the term "controls," "is controlled by" or "under common control with" means (i) the direct or indirect ownership equal to or in excess of 50% of the equity interests (or interests convertible into or otherwise exchangeable for equity interests) in a body corporate, or (ii) possession of the securities carrying the direct or indirect right to vote equal to or in excess of 50% of the voting securities or elect equal to or in excess of 50% of the board of directors or other governing body of a body corporate (whether by securities ownership, contract or otherwise)
Articles of Association	the articles of association of the Company as amended from time to time
B Shares	the B Shares in the capital of the Company
B' Shares	the B' Shares in the capital of the Company
B'' Shares	the B'' Shares in the capital of the Company
Business Day	a day (not being a Saturday or Sunday or a public holiday) on which banks are generally open for non-automated business in Luxembourg
C Shares	the C Shares in the capital of the Company
C' Shares	the C' Shares in the capital of the Company
C'' Shares	the C'' Shares in the capital of the Company
Commitment	in relation to an Investor, the amount committed by it to the Company (and accepted by the Company in accordance with this Agreement), whether or not such amount has been advanced in whole or in part and whether or not it has been repaid to the Investor in whole or in part. For the avoidance of doubt, organisational expenses shall not be included in the Commitment
Companies Act	the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended
Closing Date	the date on which Investors are first admitted to the Company
Drawdown	in relation to an Investor, that tranche of its Commitment which it advances to the Company
Investment	the investment made by the Company in ECP IHS (Mauritius) Limited (or in any company resulting from any merger, demerger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the that company) and any other investment made by the Company at the discretion of the Managing Shareholder
Person	any individual, corporation, partnership, limited liability company, joint-stock company, association, unincorporated organization or other entity
Share Capital	the share capital of the Company from time to time
Shares	any shares of the Company
Transfer Notice	the meaning given in Article 9.5
Transferee	the meaning given in Article 9.5
Transferor	the meaning given in Article 9.5

US Dollar or USD the currency used in the United States of America which is used as the reference accounting unit of the Company.“.

There being no further business, the Meeting was closed.

Statement - Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de PO Co-invest IHS (la Société), une société en commandite par actions constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 16 Avril 2013, non encore paru au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, résidant professionnellement à Junglinster, qui désigne Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, résidant professionnellement à Junglinster comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, résidant professionnellement à Junglinster.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau qu'une (1) action de commandité et quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société de quarante-cinq mille un Dollars US (USD 45.001) sont dûment représentés à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se présenter après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations.

2. Créer de nouvelles classes d'actions, c'est-à-dire des actions de Catégorie A, de Catégorie A', de Catégorie A'', de Catégorie B, de Catégorie B', de Catégorie B'', de Catégorie C, de Catégorie C', de Catégorie C'' et convertir les actions ordinaires de la Société existant à ce jour en actions de Catégorie B de la Société.

3. Modifier le registre des actions de la Société aux fins de refléter la conversion des actions ordinaires en actions de Catégorie B avec pouvoir et autorité donné à l'Associé-Gérant-Commandité de la Société et tout avocat ou employé de SJ Berwin Luxembourg de procéder, sous signature unique, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles actions dans le registre des actions de la Société.

4. Prendre connaissance et approuver le rapport de l'Associé-Gérant-Commandité de la Société conformément à l'article 32- 3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à l'émission des actions ordinaires de la Société en rapport avec l'autorisation devant être donnée à l'Associé-Gérant-Commandité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant et à l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été envoyée à chacun des actionnaires de la Société.

Créer un capital autorisé de la Société pour un montant de USD 90.003.001 (quatre-vingt-dix millions trois mille un Dollars US), composé de 1 (une) action de commandité détenue par l'Associé-Gérant-Commandité, 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A (les Actions A), 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A' (les Actions A'), 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A'' (les Actions A''), 10.000.000 (dix millions) d'actions de catégorie B (les Actions B), 10.000.000 (dix millions) d'actions de catégorie B' (les Actions B'), 10.000.000 (dix millions) d'actions de

catégorie B" (les Actions B"), 1.000 (mille) actions de catégorie C (les Actions C), 1.000 (mille) actions de catégorie C' (les Actions C') et 1.000 (mille) actions de catégorie C" (les Actions C"), ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar US) chacune et autorisation de l'Associé-Gérant-Commandité d'émettre des actions dans le cadre de ce capital autorisé.

5. Refondre complètement les statuts de la Société dans la forme des statuts coordonnés de la Société envoyés à l'actionnaire unique de la Société, incluant, pour éviter tout doute, l'augmentation de capital de la Société, la création du capital autorisé de la Société prévus aux points 2 et 4 de l'ordre du jour et la modification de l'objet social de la Société dans l'article 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la détention directe ou indirecte, d'au moins une action de ECP IHS (Mauritius) Limited (ou toute société qui s'y substituerait suite à une opération de fusion, scission, transformation, ou tout autre changement dans la forme sociale de cette société).

3.2 La Société peut également détenir toute participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit et effectuer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société peut effectuer toute transaction se rattachant directement ou indirectement à ses participations dans des sociétés et/ou entreprises, et notamment l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la vente de ces participations en sa qualité d'investisseur détenant ces participations.

3.4 La Société peut (i) accorder toute assistance, tous prêts, avances ou garanties (notamment au bénéfice de ses sociétés mères ou soeurs), aux entreprises dans laquelle elle a un intérêt ou qui appartiennent au groupe auquel la Société est partie et/ou à toute autre société ou personnes et (ii) effectuer toute opération se rapportant à son objet social.

3.5 La Société peut souscrire tout emprunt et émettre toutes obligations, certificats de capital de préférence, convertibles ou non, warrants notes ou de certificats de créance.

3.6 La Société peut d'une façon générale effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, et dans tout domaine, afin de faciliter la réalisation dudit objet social."

6. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des catégories d'actions comme suit: actions de Catégorie A, de Catégorie A', de Catégorie A", actions de Catégorie B, de Catégorie B', de Catégorie B", actions de Catégorie C, de Catégorie C' et de Catégorie C" de la Société (les Actions A, les Actions A', les Actions A", les Actions B, les Actions B', les Actions B", les Actions C, les Actions C' et les Actions C", respectivement) et de convertir, avec l'accord de tous les actionnaires, toutes les actions ordinaires détenues par les actionnaires à la date de cette assemblée, à savoir, quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires, en quarante-cinq mille (45.000) Actions B (la Conversion).

Après la Conversion, l'actionnariat de la Société sera par conséquent tel que présenté dans le tableau mis à la disposition de l'Assemblée, signé par les membres du Bureau et le notaire et qui restera attaché au présent acte.

L'Assemblée décide de noter que les droits et obligations afférant aux Actions A, aux Actions A', aux actions A", aux Actions B, aux Actions B', aux Actions B", aux Actions C, aux Actions C', et aux actions C" de la Société sont les mêmes que ceux afférant aux actions ordinaires (excepté en ce qui concerne les droits qui seront définis en relation avec les modifications des Statuts tel qu'il sera décidé ci-après, tels que modifiés, les Statuts Coordinés).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus relatives à la composition du capital social, et confère pouvoir et autorisation à l'Associé-Gérant-Commandité de la Société, à tout avocat ou employé de SJ Berwin Luxembourg, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement converties dans le registre des actions de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour.

Les actionnaires de la Société déclarent avoir reçu le rapport de l'Associé-Gérant-Commandité daté du 22 avril 2013 en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de USD 90.003.001 (quatre-vingt-dix millions trois mille un Dollars US), composé de 1 (une) action de commandité détenue par l'Associé-Gérant-Commandité, 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A, 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A', 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A'', 10.000.000 (dix millions) d'Actions B, 10.000.000 (dix millions) d'Actions B', 10.000.000 (dix millions) d'Actions B'', 1.000 (mille) Actions C, 1.000 (mille) Actions C' et 1.000 (mille) Actions C'', ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar US) chacune, chacune ayant les mêmes droits et caractéristiques excepté en ce qui concerne les différences définies dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide d'autoriser l'Associé-Gérant-Commandité à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la Société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que l'Associé-Gérant-Commandité estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, tel que décrit dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide encore de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée à l'Associé-Gérant-Commandité conformément à cette quatrième résolution, d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu à la refonte des Statuts Coordinés.

Cinquième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu une copie des Statuts Coordinés proposés.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les statuts dans leur intégralité (notant que (i) l'article 5 des statuts de la Société reprendra la Conversion ci-dessus et (ii) l'objet social de la Société a été modifié conformément au point 5 à l'ordre du jour) de telle sorte que les Statuts Coordinés aient désormais la teneur suivante:

«I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre PO Co-invest GP, l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et les détenteurs d'actions ordinaires (les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés), une société en commandite par actions sous la dénomination de «PO Co-invest IHS» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la Loi concernant les sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la détention directe ou indirecte, d'au moins une action de ECP IHS (Mauritius) Limited (ou toute société qui s'y substituerait suite à une opération de fusion, scission, transformation, ou tout autre changement dans la forme sociale de cette société).

3.2 La Société peut également détenir toute participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit et effectuer l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société peut effectuer toute transaction se rattachant directement ou indirectement à ses participations dans des sociétés et/ou entreprises, et notamment l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la vente de ces participations en sa qualité d'investisseur détenant ces participations.

3.4 La Société peut (i) accorder toute assistance, tous prêts, avances ou garanties (notamment au bénéfice de ses sociétés mères ou soeurs), aux entreprises dans laquelle elle a un intérêt ou qui appartiennent au groupe auquel la Société est partie et/ou à toute autre société ou personnes et (ii) effectuer toute opération se rapportant à son objet social.

3.5 La Société peut souscrire tout emprunt et émettre toutes obligations, certificats de capital de préférence, convertibles ou non, warrants notes ou de certificats de créance.

3.6 La Société peut d'une façon générale effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, et dans tout domaine, afin de faciliter la réalisation dudit objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi concernant les sociétés commerciales s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital autorisé est fixé à USD 90.003.001 (quatre-vingt-dix millions trois mille un Dollars US), composé d'une (1) action de commandité détenue par l'Associé-Gérant-Commandité, 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A (les Actions A), 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A' (les Actions A'), 20.000.000 (vingt millions) d'actions de catégorie A'' (les Actions A''), 10.000.000 (dix millions) d'actions de catégorie B (les Actions B), 10.000.000 (dix millions) d'actions de catégorie B' (les Actions B'), 10.000.000 (dix millions) d'actions de catégorie B'' (les Actions B''), 1.000 (mille) actions de catégorie C (les Actions C), 1.000 (mille) actions de catégorie C' (les Actions C'), 1.000 (mille) actions de catégorie C'' (les Actions C''), toutes d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar US) et ayant toutes les mêmes caractéristiques et les mêmes droits sous réserve des différences décrites dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à USD 45.001 (quarante-cinq mille un Dollars US): 1 (une) action de commandité et 45.000 (quarante-cinq mille) Actions B, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar US) chacune.

5.3 Les Actions B, les Actions B' et les Actions B'' peuvent être converties conformément aux dispositions de l'Article 7 des présents Statuts.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.

6.1 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

6.2 Autorisation de l'Associé-Gérant-Commandité

(c) L'Associé Gérant Commandité est autorisé et mandaté, pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 22 avril 2013, afin de procéder à l'augmentation de capital mentionnée à l'Article 5.1 sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision de l'Assemblée Générale, et après avoir constaté par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été entièrement respectés. Plus spécifiquement, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) procéder à toute augmentation du capital émis en application de l'Article 5.1, dans la limite du capital autorisé, en totalité ou en partie, (ii) constater l'enregistrement de cette (ces) augmentation(s) et de toute modification subséquente des présents Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iii) procéder à ces émissions sur la base du rapport à l'Assemblée Générale sur les circonstances et le prix de l'émission ou des émissions des Actions dans la limite du capital autorisé tel qu'énoncé à l'article 6.3 ci-après dans le cadre des limitations ainsi prévues, et en conformité avec l'article 32-3(5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.

(d) Dans les limites du capital autorisé, un nombre total de 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A, 9.955.000 (neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille) Actions B et 1.000 (mille) Actions C seront spécifiquement réservées à l'émission par l'Associé-Gérant-Commandité, avec suppression du droit préférentiel de souscription:

(i) d'un nombre total de 15.000.000 (quinze millions) d'Actions A en cas de prélèvement de fonds par l'Associé Gérant-Commandité et de paiement du prix de cette émission, conformément à tout accord d'investissement conclu entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité;

(ii) d'un nombre total de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions A en cas de conversion d'Actions B en Actions A;

(iii) d'un nombre total de 9.955.000 (neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille) Actions B émises au bénéfice du titulaire d'Actions B s'il décide d'y souscrire;

(iv) d'un nombre total de 1.000 (mille) Actions C au profit d'un souscripteur agréé par l'Associé-Gérant-Commandité autorisé à détenir des actions donnant droit à une rémunération des plus values sur cession (carried interest).

(e) Dans les limites du capital autorisé, un nombre total de 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A', 20.000.000 (vingt millions) d'Actions A'', 10.000.000 (dix millions) d'Actions B', 10.000.000 (dix millions) d'Actions B'', 1.000 (mille) Actions C' et 1.000 (mille) Actions C'', sera réservé spécifiquement à l'émission par l'Associé-Gérant-Commandité, avec sup-

pression du droit préférentiel de souscription des détenteurs d'actions A (et le cas échéant des détenteurs d'Actions A') pour l'émission des Actions A' ou des Actions A'' nouvelles, des détenteurs d'Actions B (et le cas échéant des détenteurs d'Actions B') pour l'émission des Actions B' et des Actions B'' nouvelles et des détenteurs d'Actions C (et le cas échéant des détenteurs d'Actions C') pour l'émission d'Actions C' et d'Actions C'' nouvelles:

(i) d'un nombre total de 15.000.000 (quinze millions) d'Actions A' en cas de prélèvement de fonds par l'Associé Gérant-Commandité et de paiement du prix de cette émission, conformément à tout accord d'investissement conclu entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité;

(ii) d'un nombre total de 15.000.000 (quinze millions) d'Actions A'' en cas de prélèvement de fonds par l'Associé Gérant-Commandité et de paiement du prix de cette émission, conformément à tout accord d'investissement conclu entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité;

(iii) d'un nombre total de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions A' dans le cas d'une conversion d'Actions B' en Actions A';

(iv) d'un nombre total de 5.000.000 (cinq millions) d'Actions A'' dans le cas d'une conversion d'Actions B'' en Actions A'';

(v) d'un nombre total de 10.000.000 (dix millions) d'Actions B' émises au profit du détenteur d'Actions B s'il y souscrit;

(vi) d'un nombre total de 10.000.000 (dix millions) d'Actions B'' seront émises au profit du détenteur d'Actions B s'il y souscrit;

(vii) d'un nombre total de 1.000 (mille) actions C' au profit de tout souscripteur agréé par l'Associé-Gérant-Commandité autorisé à détenir des actions donnant droit à une rémunération des plus values sur cession (carried interest);

(viii) d'un nombre total de 1,000 (mille) actions C'' au profit de tout souscripteur agréé par l'Associé-Gérant-Commandité autorisé à détenir des actions des actions donnant droit à une rémunération des plus values sur cession (carried interest).

6.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

6.4 Il convient de préciser que les titulaires d'Actions auront un droit préférentiel de souscription à toute augmentation de capital par émission d'Actions réalisée en dehors du capital autorisé.

Art. 7. Conversion des Actions B.

7.1 Toute Action B sera automatiquement convertie en Action A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Associé-Gérant-Commandité et avec l'accord des titulaires d'Actions B.

7.2 Les Actions B seront converties en Actions A conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Action B pour une (1) Action A.

7.3 Devoirs de l'Associé-Gérant-Commandité:

L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Actions B mentionnées à l'Article 7.1 sont remplies, (ii) enregistrer la conversion dans les registres de la Société, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 des Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 7 des présents Statuts par voie d'acte notarié et la publication de cette modification.

Art. 8. Actions.

8.1 Les actions sont et resteront des actions nominatives.

8.2 Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi concernant les sociétés commerciales, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

8.3 Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

8.4 Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

8.5 Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Transfert de titres.

9.1 Les titulaires d'Actions A, d'Actions A' et/ou d'Actions A'' ne peuvent transférer ou céder leurs Actions au profit de toute Personne autre qu'une Personne formellement approuvée par l'Associé-Gérant-Commandité, agissant de bonne foi et avec diligence à réception d'une demande de transfert par un détenteur d'Actions A, d'Actions A' et/ou d'Actions A''.

9.2 Par exception aux termes de l'Article 9.1 ci-dessus, les détenteurs d'Actions A, d'Actions A' et/ou d'Actions A'' peuvent céder, en tout ou partie, leurs Actions à leurs Affiliés (un "Transfert Autorisé"), à condition que l'Associé cédant:

- (a) notifie cette cession à l'Associé-Gérant-Commandité, en décrivant les termes et conditions de ladite cession; et
- (b) s'assure que l'Affilié cessionnaire des Actions adhère à tout accord auquel le cédant, la Société et l'Associé-Gérant-Commandité sont parties et accomplit toute formalité requise afin d'assumer tous les droits et obligations de l'associé cédant.

9.3 Tout transfert d'Actions effectué en violation de cet Article 9 sera nul et sans effet ab initio et l'Associé-Gérant-Commandité ne devra retranscrire aucun transfert effectué en violation de ces dispositions dans les registres de la Société.

9.4 Tout titulaire d'Actions A, d'Actions A' et/ou d'Actions A'' désirant céder ses Actions (le "Cédant") devra notifier son intention à l'Associé Gérant Commandité (le "Cessionnaire") dans les conditions de l'Article 9.5 ci-dessous (la "Notification de Cession").

9.5 Une Notification de Cession devra préciser le nombre d'Actions A, d'Actions A' et/ou d'Actions A'' offertes ainsi que leur prix et toute condition à laquelle elles sont proposées, et devra inviter le Cessionnaire à notifier au Cédant dans un délai de 30 Jours Ouvrés à compter de la date de la Notification de Cession sa volonté ou non d'acquérir les Actions ainsi proposés.

9.6 A l'expiration de la période mentionnée à l'Article 9.5, si le Cessionnaire a notifié au Cédant son intention d'acquérir les titres proposés, le Cessionnaire devra en payer le prix, et accepter le transfert des Actions proposées et le Cédant devra transférer, dès paiement du prix, lesdites Actions offertes au Cessionnaire (ou à toute autre entité désignée par l'Associé-Gérant-Commandité).

9.7 Si, à l'expiration de la période d'offre mentionnée à l'Article 9.5, le Cessionnaire n'a pas notifié au Cédant son intention d'acquérir les Actions, le Cédant peut à tout moment à l'expiration d'un délai de 10 Jours Ouvrés suivant l'expiration de la période d'offre, céder les Actions proposées à toute personne dont l'identité a été approuvée par l'Associé-Gérant-Commandité (un tel accord ne pouvant être refusé sans raison valable) et à un prix qui ne peut être inférieur au prix mentionné dans la Notification de Cession.

9.8 Tout transfert sera soumis à la condition que le Cessionnaire, s'il n'est pas déjà partie à un accord auquel le Cédant, l'Associé-Gérant-Commandité et la Société sont parties, conclue un acte d'adhésion à un tel accord aux termes duquel il s'engage à en respecter les dispositions et obligations.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Gestion de la Société.

10.1 La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité. PO CO-INVEST GP est et restera l'Associé-Gérant-Commandité pour la durée de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

10.4 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

10.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 10.3. et 10.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

10.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 11. Responsabilité.

11.1 Dans les limites établies par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 10.3. et 10.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société de tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

11.2 L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'intégralité des Associés de la Société.

12.2 Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

12.3 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale.

12.4 Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 13. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires des présents Statuts.

13.2 Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4 Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit par un original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5 Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

13.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 12.2, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8 Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 12.2 des présents Statuts.

13.9 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Conseil de Surveillance.

14.1 La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

14.2 Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

14.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi concernant les sociétés commerciales.

14.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé-Gérant-Commandité déterminera, et il pourra autoriser toute acte de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépasse les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

14.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

14.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera transmise à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation à ladite réunion du Conseil de Surveillance.

14.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

14.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit par un original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

14.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

14.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

14.11 Des résolutions prises par voie d'acte écrit signé par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne seront en aucun cas personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

14.13 Dans les limites établies par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

15.3 L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

15.4 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le premier mercredi de juin de chaque année à midi. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société, et sous réserve du respect des droits attachés à chaque classe d'Actions tel qu'inclus dans tout accord conclu entre la Société, l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires.

16.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés, qui devra être prise conformément à tout accord conclu entre la Société, l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés par l'Associé-Gérant-Commandité en Dollars US ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

16.4 L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes dans les conditions et limites fixées par la Loi concernant les sociétés commerciales.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévu par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société et en conformité avec tout accord conclu entre la Société, l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires

VII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

VIII. Définitions

Actions A	désigne les actions de catégorie A
Actions A'	désigne les actions de catégorie A'
Actions A''	désigne les actions de catégorie A''
Affilié	désigne, pour toute entité ("Entité"), toute autre entité qui directement ou indirectement ou au travers de tout intermédiaire, contrôle, ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec l'Entité. Pour les besoins de cette définition, les termes "contrôle", "est contrôlée par" ou "est sous contrôle commun" signifie (i) la détention directe ou indirecte de 50% ou plus du capital (ou de valeurs convertibles ou échangeables en parts de capital) d'une entité, ou (ii) la possession de valeurs mobilières donnant droit directement ou indirectement à plus de 50% des droits de vote ou des droits d'élire les membres du conseil d'administration ou de tout autre organe social d'une entité (que ce soit par la détention de ces valeurs, par contrat ou par tout autre mécanisme)
Statuts	désigne les statuts de la Société
Actions B	désigne les actions de catégorie B
Actions B'	désigne les actions de catégorie B'
Actions B''	désigne les actions de catégorie B''
Jour Ouvré	désigne tout jour (autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié) où les banques sont ouvertes au Luxembourg
Actions C	désigne les actions de catégorie C
Actions C'	désigne les actions de catégorie C'
Actions C''	désigne les actions de catégorie C''
Engagement	désigne, pour un investisseur, le montant promis à la Société (et accepté par la Société en conformité avec cet Accord), qu'un tel montant ait été ou non avancé en totalité ou en partie et qu'un tel montant ait été ou non remboursé à l'investisseur en totalité ou en partie. Afin d'éviter toute ambiguïté, les dépenses d'organisation ne sont pas incluses dans l'Engagement
Loi concernant les sociétés commerciales	désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée
Date de Réalisation	désigne la date à laquelle les investisseurs sont admis dans la Société
Prélèvement	désigne, pour un investisseur, la portion de son Engagement qu'il avance à la Société
Investissement	désigne l'investissement fait par la Société dans ECP IHS (Ile Maurice) Limited (ou toute société qui s'y substituerait suite à une opération de fusion, scission, transformation, ou tout autre changement dans la forme sociale de cette société) et tout autre investissement fait par la Société à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité

Personne	désigne toute personne physique, société, société à responsabilité limitée, partnership, société par actions, association, entité non immatriculée ou toute autre entité
Capital Social	désigne le capital social de la Société
Actions	désigne les actions de la Société
Notification de Transfert	a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.5
Cessionnaire	a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.5
Cédant	a le sens qui lui est attribué à l'Article 9.5
Dollar Américain or US	désigne la devise utilisée aux Etats-Unis d'Amérique utilisée comme monnaie comptable de référence de la Société.».

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelques forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christina SCHMIT, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 mai 2013.

Référence de publication: 2013065649/1034.

(130080713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Sabatelli 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.304.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the thirteenth day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Sabatelli 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as of today, 13 May 2013, in process of being formalised and registered with the Trade and Company Register in Luxembourg,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 13 May 2013.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sabatelli 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand British Pounds (13,000.- GBP) divided into one million three hundred thousand (1,300,000) shares with a par value of one British Penny (GPB 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communi-

caution. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions

shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million three hundred thousand (1,300,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
"Sabatelli 1 S.à r.l.", prenamed;	1,300,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand British Pounds (13,000.- GBP) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2013.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr William J. Janetschek, born in New York (United States of America), on 28th August 1961, residing at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;

b. Mr Ralph ROSENBERG, born in Illinois (United States of America) on 16 November 1964, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;

c. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Sabatelli 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en date de ce jour, 13 mai 2013, en voie formalisation et d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 13 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sabatelli 2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (13.000.- GBP) divisé en un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celles-ci a souscrit et intégralement libéré les un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
«Sabatelli 1 S. à r.l.», prénommée;	1.300.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (13.000.- GBP) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur William J. Janetschek, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 28 août 1961, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;

b. Monsieur Ralph ROSENBERG, né à Illinois (Etats-Unis d'Amérique) le 16 November 1964, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique;

c. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6222. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013065683/419.

(130080528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

Sabatelli 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.319.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the thirteenth day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Sabatelli 2 S.à r.l. ", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as of today, 13 May 2013, in process of being formalised and registered with the Trade and Company Register in Luxembourg,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 13 May 2013.

Said proxy shall be signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sabatelli 3 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand British Pounds (13,000.- GBP) divided into one million three hundred thousand (1,300,000) shares with a par value of one British Penny (GPB 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-a-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million three hundred thousand (1,300,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
"Sabatelli 2 S.à r.l.",prenamed;	1,300,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand British Pounds (13,000.- GBP) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2013.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Mr William J. Janetschek, born in New York (United States of America), on 28th August 1961, residing at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
 - b. Mr Ralph ROSENBERG, born in Illinois (United States of America) on 16 November 1964, with professional address at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
 - c. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - d. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,
le treize mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Sabatelli 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en date de ce jour, 13 mai 2013, en voie formalisation et d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 13 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sabatelli 3 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (13'000.- GBP) divisé en un million trois cent mille (1'300'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la

Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant

ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celles-ci a souscrit et intégralement libéré les un million trois cent mille (1'300'000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
«Sabatelli 2 S. à r.l.», prénommée	1'300'000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de treize mille Livres Sterling (13'000.- GBP) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur William J. Janetschek, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 28 août 1961, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;

b. Monsieur Ralph ROSENBERG, né à Illinois (États-Unis d'Amérique) le 16 November 1964, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;

c. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

d. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D.KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6225. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013065684/420.

(130080989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2013.

MTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

L'an deux mille treize,

le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Francesco BERTI, employé privé, demeurant au 38 rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 07 mai 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire») de la société «MTEL S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, au capital social de deux cent trente et un mille euros (231'000.- EUR) divisé en deux mille trois cent dix (2'310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, constituée suivant acte notarié dressé par le

notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 05 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1663 du 16 août 2010.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154 124.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le même notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 02 mars 2012, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 1^{er} juin 2012, sous le numéro 1361 et page 65308.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Décision de transférer le siège social de la Société du 2, rue Pletzer au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

2 Modification de l'article quatre (4), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert de siège.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 2, rue Pletzer au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Actionnaire DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société. Le premier alinéa de cet article QUATRE (4) aura désormais donc la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

DONT ACTE, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6171. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013064843/49.

(130080151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.017.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.759.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jean Le Creurer, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013064019/15.

(130078997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Fulcrum Ucits SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064659/9.

(130079443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.
